

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**Décret portant nomination du Président de  
l'Office national de Lutte contre la Fraude et la  
Corruption (OFNAC)**

**Le Président de la République**

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires modifiée ;

Vu la loi n° 2011-14 du 08 juillet 2011 abrogeant et remplaçant la loi n° 2005-23 du 11 août 2005 portant statut des Inspecteurs généraux d'Etat, modifiée par la loi n° 2007-17 du 19 février 2007 ;

Vu la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption ;

Et le décret n° 2006-573 du 6 juillet 2006 portant nomination du Vérificateur général du Sénégal ;

Vu le décret n° 2012-427 du 03 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

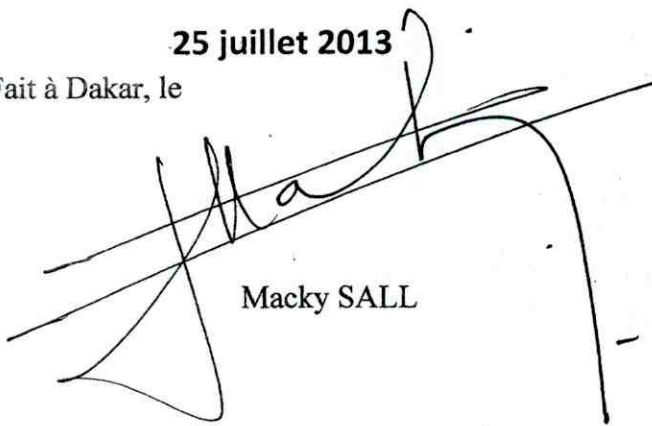
**DECRETE**

Article premier : Madame Ndour Nafy Ngom Keïta, Inspecteur général d'Etat de classe exceptionnelle, matricule de solde 382 722/J, précédemment Vérificateur général du Sénégal est nommée Président de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

**25 juillet 2013**

Fait à Dakar, le

  
Macky SALL

Par le Président de la République  
le Premier Ministre

  
Abdou MBAYE